



FÉDÉRATION DE PATINAGE ARTISTIQUE DU QUÉBEC

4545, ave Pierre-De Coubertin
C.P. 1000, Succursale M
Montréal, Québec, H1V 3R2
Téléphone: (514) 252-3073
Télécopieur : (514) 252-3170
www.patinage.qc.ca



Avis de compétition Championnats québécois d'été BMO Groupe financier 2008 15 au 17 août 2008

-----AVIS IMPORTANT-----

CHANGEMENT MAJEUR

Veillez prendre note que le formulaire d'inscription accompagné du chèque ou mandat poste SEULEMENT doit être reçu au bureau de la Fédération avant la date limite ci-dessous.

DATE LIMITE : 4 juillet 2008, 16 heures

Veillez noter qu'aucun délais ne sera accordé, seul le courrier reçu à cette date sera considéré quelle que soit la date de mise à la poste.

CHAMPIONNATS QUÉBÉCOIS D'ÉTÉ BMO Groupe financier 2008
Pierrefonds (Québec)
Sanction P-08-001
15 au 17 août 2008

Annonce :

La Fédération de patinage artistique du Québec a le plaisir de vous annoncer les Championnats québécois d'été BMO Groupe financier 2008.

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association (7000) (B) (1.16).

Hôte :

CPA Pierrefonds et Région Lac St-Louis

Comité organisateur :

Présidente de la compétition :	Hélène Gagnon
Présidente du comité organisateur :	Jules Lessard
Vice-présidente du comité organisateur :	Anna Marie Marx

Endroit de la compétition :

Sportplexe les 4 Glaces de Pierrefonds
14 700, boul. Pierrefonds
Pierrefonds (Québec) H9H 4Y6

Dimension des pistes :

Glace 1 :	85 x 200 pieds
Glace 2 :	85 x 200 pieds
Glace 3 :	85 x 200 pieds
Glace 4 :	100 x 200 pieds

Règlements généraux :

Les Championnats québécois d'été BMO Groupe financier 2008 se dérouleront conformément aux règlements exposés dans l'édition 2004 du manuel des règlements officiels de Patinage Canada et à tous les communiqués de Patinage Canada qui s'y rapportent. Veuillez vous reporter plus précisément à la section **7000** et à la section **5000**.

Date d'inscription :

Les inscriptions devront être reçues au bureau de la Fédération au plus tard le 4 juillet 2008, 16 heures. La date limite pour les tests est le 4 juillet 2007.

Frais d'inscription :

160 \$:	Simple – Senior, Junior, Novice, Pré-novice
80 \$:	Simple – Juvénile, Pré-juvénile
150 \$:	Couple - Senior, Junior, Novice, Pré-Novice
75 \$:	Couple – Juvénile
150 \$:	Danse – Senior, Junior
75 \$:	Danse – Novice, Pré-novice, Juvénile, Pré-juvénile "A" et Pré-juvénile "B"

* Paiement par chèque ou mandant poste SEULEMENT, au nom de la « Fédération de patinage artistique du Québec ».

Aucun chèque postdaté après le 4 juillet 2008 ne sera accepté.

Les frais d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite (7000) (B) (1.5) (1) (2).

DONNÉES TECHNIQUES

*** SEULS les patineurs essayant un test pourront concourir dans la catégorie supérieure de leur discipline.

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 de Patinage Canada.

N.B. Les programmes sont les programmes de compétitions officiels incluant les changements acceptés par Patinage Canada après la réunion de l'UIP qui a lieu en juin. Veuillez vous référer au document « trousse technique de préparation 2008-2009 » mis à jour sur le site WEB de Patinage Canada au www.patinagecanada.ca.

PATINEURS EN SIMPLE

SENIOR

Selon le règlement de **Patinage Canada 5000 (B) (1.4) (2a)**.

Programme court selon règlement de **Patinage Canada**

Un programme court en musique : 2 minutes 50 secondes maximum.
Un programme de style libre en musique : Messieurs : 4 minutes et 30 secondes +/- 10 secondes.
Dames : 4 minutes +/- 10 secondes.

JUNIOR

Selon le règlement de **Patinage Canada 5000 (B) (1.4) (1a)**

Les concurrents doivent satisfaire aux critères d'admissibilité de l'UIP en matière d'âge.

Programme court selon règlement de **Patinage Canada**

Groupe A

Un programme court en musique : 2 minutes 50 secondes maximum.
Un programme de style libre en musique : Messieurs : 4 minutes +/- 10 secondes.
Dames : 3 minutes et 30 secondes +/- 10 secondes.

NOVICE selon le règlement de **Patinage Canada 5000 (B) (1.3) (3a)**

Aucune limite d'âge.

Programme court selon règlement de **Patinage Canada**

Un programme court en musique : 2 minutes 30 secondes maximum.
Un programme de style libre en musique : Messieurs : 3 minutes et 30 secondes +/- 10 secondes.
Dames : 3 minutes +/- 10 secondes.

PRÉ-NOVICE selon le règlement de **Patinage Canada 5000 (B) (1.3) (2a)**

Aucune limite d'âge.

- Programme court selon règlement de **Patinage Canada**

Un programme court en musique : 2 minutes 30 secondes maximum.
Un programme de style libre en musique : Dames et Messieurs : 3 minutes +/- 10 secondes.

JUVÉNILE selon le règlement de **Patinage Canada 5000 (B) (1.3) (1a)**. Les concurrents juvéniles seront âgés de moins de 12 ans (femmes) et de moins de 13 ans (hommes) avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Un programme de style libre en musique : Dames et Messieurs : 2 min. et 30 sec. +/- 10 secondes.

PRÉ-JUVÉNILE: Test préliminaire de style libre réussi au complet.

Dames: Les concurrentes seront âgées de moins de 11 ans avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Messieurs: Les concurrents seront âgés de moins de 12 ans avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Un programme de style libre en musique : Dames et Messieurs : 2 minutes 30 sec. +/- 10 secondes

PATINEURS EN COUPLE

SENIOR

Selon le règlement de **Patinage Canada 5000 (B) (1.4) (2b)**.

Programme court selon règlement de **Patinage Canada**
Groupe C

Un programme court en musique : 2 minutes 50 secondes maximum.
Un programme de style libre en musique : 4 minutes et 30 secondes +/- 10 secondes.

JUNIOR selon le règlement de **Patinage Canada 5000 (B) (1.4) (1b)**

Programme court selon règlement de **Patinage Canada**
Groupe C

Un programme court en musique : 2 minutes 50 secondes maximum.
Un programme de style libre en musique : 4 minutes +/- 10 secondes

NOVICE selon le règlement de **Patinage Canada 5000 (B) (1.3) (3b)**

Aucune limite d'âge

Programme court selon règlement de **Patinage Canada**
Groupe C

Un programme court en musique : 2 minutes 40 secondes maximum.
Un programme de style libre en musique : 3 minutes 30 secondes +/- 10 secondes.

PRÉ-NOVICE selon le règlement de **Patinage Canada 5000 (B) (1.3) (2b)**

Aucune limite d'âge

Programme court selon règlement de **Patinage Canada**

Un programme court en musique : 2 minutes 40 secondes maximum.
Un programme de style libre en musique : 3 minutes +/- 10 secondes.

JUVÉNILE selon les règlements de **Patinage Canada 5000 (B) (1.3) (1b)**

Aucune limite d'âge.

Un programme de style libre en musique : 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes.

PATINEURS EN DANSE

SENIOR selon le règlement de **Patinage Canada**

Danses imposées (2008-2009) : Valse viennoise, Finnstep, Paso Doble (peut-être sujet à changement)

- La danse imposée à patiner sera la même que celle choisie par Patinage Canada pour les Championnats canadiens 2009.

Danse Originale:

Rythmes des années folles (1920)

Type : le couple peut choisir d'exécuter un des rythmes mentionnés (par exemple : Charleston, Blues etc.) ou combiner un maximum de trois rythmes différents. Si seulement 2 rythmes sont choisis, 1 (un) des rythmes peut être répété mais la mélodie peut être différentes.

Certains rythmes sont décrits dans *Ice Dance Music Rhythms Booklet and Compact Disc 1995, aux pages 22 et 23*.

Description : toute variation du tempo ou du rythme durant une musique choisie sera permise. La musique vocale est permise.

Les lignes directrices seront publiées au moment opportun, une fois qu'elles seront annoncées dans une Communication de l'UIP

Durée : 2 minutes et 30 secondes +/- 10 secondes

Danse libre : Musique vocale permise
Les exigences de programme bien équilibré pour toutes les danses libres seront annoncées à la suite de la publication par l'UIP des exigences de programmes bien équilibrés pour la saison 2008-2009

Durée : 4 minutes en musique +/- 10 secondes

JUNIOR selon le règlement de **Patinage Canada 5000 (B) (1.4) (1c) (voir limite d'âge) / Communiqué UIP 1391**

Danses imposées (2008-2009) : Valse autrichienne, Kilian, Rocker Fox-trot (peut être sujet au changement)

- La danse imposée à patiner sera la même que celle choisie par Patinage Canada pour les Championnats de section 2009.

Danse Originale : voir senior

Danse libre : Musique vocale permise.
Durée : 3 minutes et 30 secondes en musique +/- 10 secondes

NOVICE selon le règlement de **Patinage Canada 5000 (B) (1.3) (3c)**
Aucune limite d'âge

Danse libre : Musique vocale permise.
Durée : 3 minutes +/- 10 secondes

PRÉ-NOVICE selon le règlement de **Patinage Canada 5000 (B) (1.3) (2c)**
Aucune limite d'âge.

Danse libre : Les exigences pour ce programme sont énumérées dans le Manuel technique.
Durée : 2 minutes et 30 secondes +/- 10 secondes

JUVÉNILÉ selon les règlements de **Patinage Canada 5000 (B) (1.3) (1c)**
Aucune limite d'âge.

Danse libre : Les exigences pour ce programme sont énumérées dans le Manuel technique.
Durée : 2 minutes +/- 10 secondes

PRE-JUVÉNILÉ (A) : Test complet préliminaire de danse.

Danse libre : Vous référer aux exigences pour le programme Juvénile danse libre.
* NB : Les niveaux pour les pirouettes et séquence de pas seront limité au niveau 1, pour les levées, niveau 2.

Durée : 2 minutes +/- 10 secondes

PRE-JUVÉNILÉ (B) : Avoir réussi au moins une danse du test préliminaire de danse.

Danses imposées : Baby Blues, Tango Canasta